

Nous regretterons davantage les libelles aux titres indélicats qu'on a écrits sur nos boulevards. C'est là une question de propriété, et cette industrie qui s'épanouit en ce moment, en concurrence avec celles des photographes, aura certainement cessé d'exister quand l'administration, absorbée par tant d'autres soins, pourra s'occuper de police intérieure.

Nous en sommes bien fâchés pour les ex-comédiens ordinaires de l'empereur, mais nous ne trouvons pas de transition pour les mettre en scène, après les Juvénals de Carrefour, si après à insulter les souverains détroqués.

Le Théâtre-Français n'a jamais eu qu'à se louer, au point de vue des intérêts matériels, des nombreux régimes qui se sont succédés en France depuis le commencement de ce siècle. Sous l'Empire, particulièrement, messieurs et mesdames, sociétaires de la Comédie-Française furent fort bien traités. Quand la compagnie — car nous savons par Gil-Blas qu'il ne faut jamais dire une troupe en parlant des comédiens — allait à Compiègne récréer l'empereur et sa cour, compliments, et surtout riches cadeaux, entretenaient sinon l'amitié, du moins les meilleurs rapports entre la cour et le théâtre. Qui pouvait deviner que messieurs et mesdames de la Comédie-Française nourrissaient les haines les plus républicaines contre l'homme du 2 décembre?

C'est cependant ce qui est arrivé, car aujourd'hui les ex-comédiens ordinaires de l'empereur recherchent les applaudissements du public en débittant les *Châtiments*, de M. Victor Hugo. Coquelin, que nous avons entendu dans les soirées officielles réciter les *Nuits*, de Musset, ce qui leur donnait un caractère comique qu'il n'avait pas songé le poète, quitte encore les Scapins, les Crispins et autres valets dans lesquels, à défaut d'une bien grande intelligence, s'épanouissaient sa verve et sa belle humeur, pour interpréter la poésie sombre et furieuse des *Châtiments*. Cela est encore fort comique, pour ne pas dire plus, quand on se rappelle que le même Coquelin était très fier de décrier le souverain, qu'il invective aujourd'hui dans les vers de M. Victor Hugo.

Et Mlle Favart! a-t-elle donc déjà perdu ce fameux bracelet qu'elle devait garder toute sa vie, « précieux, disait-elle, non pas tant par la richesse de la matière que parce que ma souveraine l'a porté. » Elle aussi s'est vouée aux *Châtiments*, et nous voulons croire que l'avidité des comédiens pour le bruit de quelques centaines de francs qui se rapprochent, est la cause d'un oubli des convenances, qui ressemble fort à de la belle et bonne ingratitude.

Le spectacle n'a pas été du goût d'un de leurs camarades. Got, dans une lettre fort vive, a protesté contre cette conduite avec d'autant plus de droit que, n'étant pas allé à Compiègne, il n'était pas obligé à des ménagements dont ses camarades ont si peu de souci. De ce fait encore il ne faut pas tirer de conclusion trop morose, et se dire que si on y attache quelque importance, c'est parce que, en ces derniers temps, on a fait aux comédiens dans la société une place qui n'était pas la leur. On en a fait des bourgeois et on veut appliquer les règles de la morale bourgeoise à ces êtres frivoles, vains, qui perdent beaucoup à être jugés en dehors de la nature en carton-peint, qui est leur véritable milieu.

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Le correspondant militaire du *Times* à Versailles observe que les Allemands ont eu jusqu'ici des scrupules en partie militaires, et partie moraux au sujet du bombardement de Paris.

Des influences ont été amenées à agir sur l'esprit du Roi, fortifiant sa répugnance à une mesure aussi extrême; mais ayant attendu si longtemps en vain le résultat de l'investissement, qui devait affamer Paris, Sa Majesté devra céder à la nécessité et faire l'ouverture du feu sur la ville. Si, en Allemagne, le peuple s'attend à un bombardement immédiat de Paris, il sera déçu.

Le conseil militaire sait ce qu'on risque à commencer un bombardement qui peut être ne sera pas efficace, par suite d'un manque de matériel suffisant, et qui cesserait par conséquent avant que des résultats suffisants puissent être obtenus. En Allemagne, on allègue que le chancelier fédéral est contraire à tout bombardement de Paris. Cela n'est pas vrai. S'il ne dépendait que de lui, Paris serait soumis à un bombardement dès demain. Sur ce point, il n'existe aucune unité d'opinion entre les départements militaires et politiques.

Pendant la campagne de 1866, le comte Bismark était généralement présent aux conseils de guerre. Pendant la guerre actuelle, quoique M. de Bismark ait accompagné partout le quartier-général du Roi, il n'a été appelé que rarement à assister aux délibérations sur les questions militaires. Depuis que le quartier-général a été établi à Versailles, Son Excellence n'a assisté qu'à une séance du cabinet militaire.

Pour la troisième fois depuis fort peu de temps, un agent du chancelier fédéral s'est rendu à Wilhelmshöhe.

Nous avons à faire une nouvelle remarque sur le peu de sûreté des dépêches prussiennes. La dépêche de Londres et celle de Dresde qui est adressée par le prince Georges au roi de Saxe disent toutes deux que Brie-sur-Marne et Champigny sont pris.

La dépêche rectifiée de Stuttgart, envoyée par le général Obernitz au roi de Wurtemberg, dit qu'on n'a pris qu'une partie de Champigny. Si ceux qui expédient les dépêches allemandes veulent être crus, il faut absolument qu'ils soient plus exacts et moins pressés d'être victorieux.

Ce qu'il y a de très grave dans les dernières dépêches, ce sont les succès de la guerre de guérillas que font les francs-tireurs aux Prussiens. La dépêche de Berlin, 1^{er} décembre, en montre la gravité et l'importance dans le département de Seine-et-Marne. Ces succès ont été payés à ce qu'il paraît par la ville de Nemours, et ceux des francs-tireurs de la Bourgogne par la ville de Sens.

Ces représailles barbares et le fouillement de tout homme qui défend son pays sans uniforme n'ont pas arrêté le soulèvement des campagnes, bien au contraire, car tué pour tué, il vaut mieux mourir les armes à la main que d'être fusillé sans droit et sans raison pour le bon plaisir des Prussiens; aussi la dépêche de Lille annonce-t-elle une escarmouche victorieuse des francs-tireurs des Ardennes.

On écrit de Givet, le 1^{er} décembre, à l'*Organe de Namur*:

« D'après le témoignage d'une personne digne de foi, habitant actuellement Givet, par suite de l'investissement de Paris, et qui est arrivée aujourd'hui même de Saint-Quentin, où elle a des parents chez lesquels elle a passé plusieurs jours, voici les renseignements qu'elle en rapporte :

« Lorsque Saint-Quentin, ville ouverte, a consenti à capituler par suite du départ précipité de 10,000 hommes appartenant à l'armée du Nord, la somme à donner à l'armée prussienne, forte de vingt-cinq mille hommes, a été fixée par la municipalité et acceptée moyennant neuf cent mille francs. Les Prussiens ne voulurent accepter ni billets de banque, ni pièces d'argent, et exigèrent toute monnaie d'or. Il a fallu satisfaire à cette demande et dans un temps déterminé sur l'ordre d'un chef supérieur. Le lendemain, ils quittaient précipitamment la ville et se dirigeaient vers une destination inconnue.

« Dimanche dernier, douze uhlands, qui appartiennent à l'armée d'occupation de La Fère, qui a dû se rendre devant des forces supérieures, se sont présentés pour entrer dans la ville, dont les moyens de résistance, qui avaient été préparés, consistaient en travaux en terre, barricades, etc. Le bruit de l'arrivée de ces uhlands se répandit avec la rapidité de l'éclair dans la cité, et le signal de la résistance fut aussitôt donné. Femmes et enfants se réunirent en masse, rassemblèrent en très peu de temps des monceaux de pavés et menacèrent les douze uhlands de s'en servir, s'ils ne voulaient pas rebrousser chemin. Peu rassurés des dispositions de cette partie de la population, les uhlands, médiocrement satisfaits de cette réception peu courtoise et peu française, ont dû se soustraire à la fureur des femmes en prenant la fuite, mais en menaçant de revenir bientôt en plus grand nombre et de mettre la ville de nouveau à contribution pour une somme élevée, afin de la punir cette fois du refus de les laisser entrer en ville. »

Un allemand logé à Saint-Cloud écrit : « Ma résidence actuelle est des plus romantiques; je suis abrité sous une tente française dressée dans l'endroit où le prince impérial prenait ses récréations, derrière le palais incendié de St-Cloud. Des matelas de la résidence impériale me servent de lit, des coussins garnis de soie forment mes oreillers. Pour couvertures de laine nous prenons des tapis de Turquie et autres objets venant du palais. Nous nous servons également des magnifiques services de Sèvres pour thé et le café, de l'argenterie impériale, des verres, des bouteilles, le tout marqué de « N » inévitable surmonté de la couronne impériale. L'endroit où s'amusaient le prince est une grande pelouse au centre de laquelle il y avait un chemin de fer en miniature avec un tunnel, des ponts, et une station où arrivaient les soldats de plomb et d'où on les expédiait. Naturellement ces « objets d'art » sont à demi-détruits, il ne reste plus que la fondation de la station et quelques voitures brisées. On voit également les débris d'un gigantesque appareil gymnastique que les soldats brûlent pour chauffer la soupe ou le café. Au centre de la pelouse est une grande perche, au sommet de laquelle on hissait le drapeau « qui arborait les Parisiens que « l'enfant de France » jouait avec ses soldats de plomb.

L'autre jour, à Olney, un fait est venu prouver le danger qu'il y a de laisser voir des lumières aux avant-postes, à portée du feu des forts parisiens. Un chapelain militaire et un jeune comte, officier d'un régiment de cavalerie, occupaient la même chambre dans un château du village d'Olney; ils oublièrent de fermer les volets quand ils allumèrent des bougies. Tout à coup un obus venant du fort d'Aberlilliers pénétra dans la chambre, éclata et les tua tous deux.

ASSASSINAT D'UN MÉDECIN DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SECOURS PAR UN PRUSSIEN.

On écrit de Sedan au *Progrès du Nord*:

Judi 25 novembre, à une heure de l'après-midi, le docteur de Baudre est envoyé par M. Duplessy, médecin principal de Sedan à Mézières, afin de chercher l'argent nécessaire à la paie des

différents médecins de l'ambulance militaire qui n'avaient rien reçu depuis longtemps. Il obtint un sauf-conduit du commandant des étapes de Sedan ainsi qu'une voiture de réquisition.

Muni de ces pièces, revêtu de brassard, possédant une carte de parcours, de Baudre se met en route avec un conducteur français.

Arrivé à Villers, le poste prussien lui enjoint de ne pas avancer; il déclare être en règle et on le laisse poursuivre sa route jusqu'à La Francheville seul et à pied, car le docteur avait laissé à Villers son conducteur. Il se présente chez le commandant du poste qui lui dit : « N'insistez pas, seriez-vous Prussien ou général, vous ne pouvez passer. Le docteur de Baudre, devant une affirmation aussi catégorique, retourne sur ses pas à la recherche de sa voiture.

Dans ce trajet, une sentinelle, sans avertir, sans crier d'arrêter, tire sur lui, sans le toucher; il se retourne, montre son brassard, agile son mouchoir. Au même instant, il reçoit une balle en pleine poitrine par un officier qui, voyant le coup manqué, a pris un fusil, et à 10 mètres, tira sur le malheureux qui tomba. Transporté dans une maison, deux médecins prussiens lui donnent des soins et déclarent son état désespéré.

Le médecin blessé sentant qu'il n'avait que quelques heures à vivre prie l'entourage d'aller chercher sa femme à Sedan. Personne au village n'osa s'acquiescer de la commission, les Prussiens même ne désirent pas à ce désir suprême, on comprendra pourquoi.

On prévint la malheureuse femme le lendemain à neuf heures seulement. Ignorant le sort de son mari, on la conduisit auprès du commandant prussien qui lui dit ces paroles textuelles : « Je suis bien fâché du *petit accident* arrivé à votre mari. J'espère que ce ne sera rien. Notre responsabilité est à couvert complètement. »

Un médecin entre au moment et prie madame de Baudre d'attendre une heure; comme elle insistait sur ce *petit accident*, le médecin ajouta que M. de Baudre venait d'être pris d'un accès de fièvre et que sa présence ne pouvait qu'aggraver la situation.

Pour passer et tuer le temps, madame de Baudre se vit forcée de se promener au bras d'un Prussien; n'y tenant plus, elle s'échappa et vint voir son mari. Un soldat lui barre le passage; On ne passe pas.

Elle va d'un autre côté, dans une cour. Elle y voit des vêtements ensanglantés; inquiète, anxieuse, elle court à l'officier, prie, supplie; on la fait entrer dans la maison; un prêtre en sort, elle lui demande s'il est venu pour son mari. Oui madame, répond le prêtre, tout est fini, votre mari vient d'expirer. Elle entre dans la chambre et embrasse plus qu'un cadavre. Les habitants de La Francheville n'ignorent pas les détails et d'autres plus accablants encore; ils n'osent parler, les Prussiens sont chez eux; ils ont peur de l'incendie, car les civilisateurs marchent la torché en main.

Une enquête est ouverte. — Le capitaine prussien sera décapité.

L'on se demande pourquoi n'avoir pas fait prisonnier ce médecin, s'il était à craindre? pourquoi lui avoir délivré un sauf-conduit? Pourquoi, enfin, n'avoir pas laissé approcher sa femme, aurait-on craint quelque révélation sur l'assassin? Pourquoi tue-t-on un homme, un médecin, qui sort de parlementer avec le commandant? Pourquoi?... Parce que la Prusse veut civiliser la France avec l'aide de Dieu, du vol, de l'incendie et de l'assassinat.

Malgré la présence des Prussiens et le danger qu'il pouvait courir en flétrissant l'honorable crime de l'officier allemand, Becour, chirurgien des ambulances, membre du comité de la Croix-Rouge et de la société des sauveteurs belges n'a pas hésité à prononcer le discours suivant que nous nous faisons un devoir de reproduire comme un hommage de notre admiration pour son courage et sa résolution.

Citoyens, Un adolescent de vingt-cinq ans, le docteur Debaudre, volontaire de l'association internationale de secours, revêtu de notre inviolable insigne, accomplissait une mission toute médicale, il a été assassiné!

C'est la victime de cet acte infâme que nous avons la douleur d'enterrer.

Cruelle ironie du dieu des armées qu'invocent les tyrans; cette victime était toujours prête à soigner, à consoler à guérir celui-là même qui, de propos délibéré, lâchement le tua; sans se soucier du signal de détresse du pauvre médecin agitant son mouchoir, sans examiner le sauf-conduit, sans se donner la peine de reconnaître notre insigne, l'assassin a tiré sur la croix rouge.

Je proteste comme médecin, comme membre, comme délégué du comité central belge, contre un acte aussi barbare, qui retentira douloureusement dans tous les cœurs.

Ne souffrons-nous pas assez loin de nos familles, loin de nos enfants; ne mourrons-nous pas encore assez vite du typhus, de l'infection, de la pourriture, té-

moins notre regrettable confrère Thomas et d'autres encore dont le martyrologe serait trop long. Devons-nous craindre, en remplissant notre devoir de l'humanité, en portant au loin des secours, d'être fusillés comme on fusille une bête féroce?

Si la Convention de Genève est lettre morte, qu'on nous le dise, nous nous armerons aussi, nous qui ne portons que l'arme qui sauve ceux que l'arme tue.

Il nous serait mal de parler vengeance sur un tombeau, nous sommes gens de paix, et s'il n'y a que trop de victimes déjà dans cette effroyable guerre, contre laquelle tout homme de cœur proteste, nous espérons cependant que justice se fera.

Quelque soit le meurtrier, il portera la peine d'un crime de lèse humanité; sa conscience, si elle est accessible au remords, lui criera : assassin... la balle a frappé un neutre! Assassin... tu as visé un homme inoffensif! Assassin... tu as tué à bout portant un médecin, un inviolable, un homme dévoué sans défense, dont la mission consistait à affronter la mort pour l'apporter la vie.

Et toi, malheureux confrère, n'aurais-tu pas assez souffert pour une cause juste, la prison, l'exil, sous un régime maudit! Fallait-il, lorsque tu nous quittas plein de vie, trouver ton épouse en pleurs auprès de ton cadavre ensanglanté!

Adieu confrère... Adieu!

On lit dans l'*Etoile belge*.

Il résulte d'une dépêche de Versailles, en date du 4, que les combats n'ont pas discontinué devant Paris depuis le 29. On s'est battu encore le 3. La dépêche ajoute : l'ennemi paraît se renforcer du côté de Vincennes.

Nos lecteurs trouveront peut-être que ces nouvelles concordent peu avec les télégrammes allemands qui annonçaient samedi que l'armée de Paris avait perdu toutes les positions prises le 30 — et ici encore ils vont se récrier et nous dire : Mais en avaient-ils encore à perdre?

Si bien, qu'ils s'y maintiennent parfaitement aujourd'hui, et que, d'après le dernier télégramme de Versailles, ils n'ont pas l'air de vouloir les abandonner. Bien au contraire.

Il est vrai que l'on ne pouvait guère s'attendre à cela après la dépêche royale de Versailles, 30 novembre, que nous tenons à reproduire afin de le placer en regard de celle du 2 décembre.

La voici :

« Le roi à la reine. — (Officiel). — Hier, le 6e corps a repoussé victorieusement une sortie au sud, près de l'Hay. — Nous avons fait plus de cent prisonniers. L'ennemi a eu quelques centaines de blessés et de morts. Nos pertes s'élevaient à cent hommes. Aujourd'hui a eu lieu une sortie importante vers l'est contre les corps wurtembergeois et saxons, près de Bonneuil-sur-Marne, Champigny, Vilher, qui furent pris, mis, avant la tombée de la nuit, repris à l'aide de notre 7e brigad.

« GUILLAUME »

En même temps, on mandait à Tours que les nouvelles de Paris avaient été accueillies avec allégresse et que M. Léon Gambetta venait d'annoncer officiellement les succès du général Ducrot.

Motre perpétuité fut grande. Qui croire? Une nouvelle dépêche de Versailles, en date du 2 décembre, vint nous fournir le mot de l'énigme.

« Officiel. — Le Roi à la Reine. Hier, il n'y a pas eu de combat. » Aujourd'hui, les points de ce côté de la Marne (Champigny et Brie-sur-Marne), qui étaient encore occupés par l'ennemi, ont été repris par les troupes prussiennes, wurtembergeoise et saxonnnes.

L'une de ces dépêches est le démenti de l'autre. Mais, chose extraordinaire, la dernière n'est pas non plus d'une exactitude absolue. Non seulement on vient de voir, par les renseignements du 3, que la lutte continue, mais à quelques heures de distance elle avait été suivie d'une rectification de source allemande. Nous voulons parler de la dépêche du général Obernitz, commandant en chef du corps wurtembergeois, disant formellement qu'une partie de Champigny a été seulement reprise le 2.

Le général Ducrot se maintient donc encore au-delà de la Marne et, d'ores et déjà, il s'agit de rabattre pas mal de cette grande victoire.

Ne soyons donc nullement surpris si le *Manchester Guardian* relate que des dépêches privées de Versailles parlent de vives inquiétudes qui régnaient au quartier-général prussien au sujet du résultat des combats devant Paris et que l'état-major n'est nullement rassuré que les dépêches allemandes pourraient le faire supposer. « Les Allemands, dit le *Manchester Guardian*, ont eu des pertes terribles. »

Chronique locale & départementale

Le préfet du Nord prévient les gardes mobiles sortis des ambulances ou des hôpitaux, ou qui sont revenus après les affaires de Soissons et d'Amiens, et qui se trouvent actuellement dans leurs foyers sans congés de convalescence ou sans ti-

tres réguliers, qu'ils doivent rejoindre immédiatement les portions actives de leur bataillon. Ceux des gardes mobiles qui n'obéiraient pas sans délai à cette injonction encourraient des peines très-sévères.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Nord

AUX GARDES NATIONALES

Au moment où la résistance nationale doit se livrer à un immense et suprême effort sur toute l'étendue du territoire, le Gouvernement de la république invite les gardes nationaux sédentaires de toutes les communes appelées à prendre part à des combats, contre l'ennemi, à se considérer comme soldats et à s'inspirer de tous les devoirs de la vie militaire.

Le premier service que les gardes nationaux doivent rendre, c'est de se montrer prévoyants pour eux-mêmes. Ils ne doivent quitter leurs foyers qu'avec leurs armes en bon état, leurs munitions soigneusement mises à l'abri, et pourvus de chaussures de chasse ou de route susceptibles de longues marches, et d'un sac contenant des vivres.

Ceux de nos concitoyens qui voudraient faire de leur fortune ou de leur aisance un noble et patriotique usage, penseront à leurs voisins plus pauvres en leur aidant de leur bourse et de leurs conseils. Il s'y établira ainsi, entre tous les habitants d'une même commune, une confraternité militaire qui contribuera puissamment à la bonne attitude des troupes, et ces précautions, qui ne sauraient coûter à l'initiative individuelle aucun effort, seront pour l'administration de l'indépendance un concours et un soulagement précieux.

Lille, le 4 décembre 1870
Le Préfet du Nord,
PIERRE LEGRAND.

M. le préfet du Nord vient de prendre les mesures suivantes à l'égard des militaires, gardes mobiles, gardes nationaux et francs-tireurs en état d'ivresse :

Nous, préfet du département du Nord,
Vu les lois des 16, 24 août 1790 et du 18 juillet 1837;
Vu l'article 50 de la loi du 5 mai 1855;

Vu le décret du 29 décembre 1851;
Vu les articles 471, 475 et 479 du code pénal;

Attendu que des plaintes très-graves nous sont parvenues de divers points du département sur la présence, dans les débits de boissons, de militaires, de gardes mobiles, de gardes nationaux et de francs-tireurs, en uniforme, qui y auraient été admis ou s'y seraient mis en état d'ivresse;

Arrêtons :
Art. 1^{er}. Il est formellement interdit aux cafetiers, cabaretiers, chefs d'établissements, cantiniers et autres débitants de boissons, de recevoir ou de conserver dans leurs établissements les militaires, gardes mobiles, gardes nationaux ou francs-tireurs, en uniforme, qui se trouveraient en état d'ivresse.

Art. 2. Les établissements dans lesquels cette défense aura été enfreinte seront immédiatement fermés, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourront également être dirigées contre les contrevenants.

Art. 3. Les militaires, gardes mobiles, gardes nationaux et francs-tireurs coupables de ce chef seront punis de peines disciplinaires.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié et affiché dans la forme ordinaire, et devra rester affiché dans les salles communes des débits de boissons.

Art. 5. MM. les maires et les agents de la force publique sont chargés de la stricte exécution des dispositions prescrites.
Lille, le 1^{er} décembre 1870.
PIERRE LEGRAND.

Nous apprenons avec la plus grande satisfaction l'heureuse arrivée à Lille du général Faidherbe, chargé par le gouvernement de la défense nationale du commandement des troupes dans le Nord. Le général Faidherbe, notre concitoyen dont la bravoure, le patriotisme et la haute capacité sont appréciés de tous, va donner une vigoureuse nouvelle à la résistance contre l'invasion. Qu'il soit le bienvenu parmi nous. Le gouvernement ne pouvait faire un choix meilleur, et ne pouvait mieux satisfaire aux desirs de notre région.

(*Progrès du Nord*.)

Les funérailles de notre concitoyen Henri Mahieu, garde mobile au 8e bataillon du Nord, ont eu lieu ce matin en l'église Notre-Dame. Dans la foule considérable qui suivait le corps du défunt nous avons remarqué M. le maire de Roubaix, M. M. les membres de l'administration municipale, des conseillers municipaux, les états-majors de la garde nationale de Roubaix et de Tourcoing, une députation des gardes mobiles qui ont pris part au combat de Villers-Bretonneux et plusieurs blessés de l'armée active.

Après la dernière prière de l'église, M. Bonnier, juge-de-peace du canton Ouest, déferant au vœu de ses concitoyens,